



Auteure
Pauline
Dantoing



Pharmacie Dantoing
59830 Cysoing



La procréation médicalement assistée (PMA)

La PMA ou procréation médicale assistée est un ensemble de techniques médicales permettant d'aider les couples à concevoir un enfant lorsque cela est difficile ou impossible naturellement. Depuis la loi bioéthique de 2021, on parle d'AMP : assistance médicale à la procréation.

Qui peut en bénéficier ?

Les couples hétérosexuels, les couples homosexuels formés de deux femmes, ainsi que les femmes non mariées (célibataires).

Jusqu'à quel âge peut-on en disposer ?

L'AMP peut être réalisé chez la femme qui a vocation à porter l'enfant jusqu'à son 45e anniversaire et jusqu'à 60 ans pour le membre du couple qui ne portera pas l'enfant.

Quant au prélèvement des ovocytes, il est possible jusqu'au 43e anniversaire.

Le premier « bébé éprouvette » français est né en 1982.

Depuis, le nombre de FIV (fécondation in vitro) ne cesse de progresser : +0,5% tous les 7 ans.

En 2021, c'est désormais plus de 3,7% des enfants français qui sont conçus par PMA soit 1 enfant sur 27.

Les causes de l'infertilité

Elles sont nombreuses et variées : endométriose, troubles de l'ovulation (SOPK* par exemple), âge avancé, consommation de drogues, IMC > 30 ou anorexie, anomalies utérines (fibromes, polypes), obstruction des trompes de Fallope ou encore facteurs masculins (oligospermie* ou asthénospermie*). Parfois on ne trouve pas d'explication, on parle d'infertilité inexplicée.

Il est essentiel de noter que chez un couple, l'infertilité peut être due à une combinaison de facteurs et plusieurs causes peuvent coexister. Le diagnostic précis de l'infertilité est généralement établi après des évaluations médicales

et des tests spécifiques. Les couples rencontrant des problèmes de fertilité devraient consulter un spécialiste ou un gynécologue pour une évaluation approfondie et discuter des options de traitements possibles.



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

En France, après accord préalable, l'assurance maladie prend en charge 100% des frais liés à l'AMP pour au maximum six inséminations artificielles et/ou quatre fécondations in vitro jusqu'à obtention d'une grossesse échographique et à condition que l'âge de la patiente ne dépasse pas 43 ans.



Les techniques de PMA

En France, il y a deux grandes techniques qui sont utilisées : l'insémination artificielle et la fécondation in vitro (FIV).

Insémination artificielle

Elle est proposée lorsqu'un grand nombre de spermatozoïdes mobiles et à morphologie normale peut être obtenu et qu'au moins une des deux trompes est perméable. L'insémination fait suite à une stimulation ovarienne, elle est réalisée sans hospitalisation. Le médecin dépose les spermatozoïdes dans l'utérus à l'aide d'un

cathéter. Le sperme étant préalablement recueilli au laboratoire. Il peut s'agir de celui du conjoint ou d'un donneur anonyme.

Fécondation in vitro (FIV)

Cette technique a pour but de recréer en laboratoire les différentes étapes de la fécondation naturelle tout en optimisant et en maximisant les chances de réussite. Cela passe par la sélection des spermatozoïdes et le prélèvement de plusieurs ovocytes. Elle consiste à mettre en contact dans un petit récipient au laboratoire (in vitro) un ovocyte et des spermatozoïdes susceptibles

de le féconder. Une fois que la fécondation s'est produite, on laisse l'œuf se diviser pendant deux à cinq jours avant de le transférer dans l'utérus où il devra s'implanter. Elle commence par l'étape de stimulation ovarienne et se termine par le transfert de l'embryon. L'ovule et/ou le sperme peut provenir d'un donneur.

Il existe une variante appelée ICSI qui signifie injection intracytoplasmique de spermatozoïdes. C'est le même principe mais ici on injecte directement le spermatozoïde dans l'ovocyte à l'aide d'une micropipette.

Les étapes du parcours

La phase préparatoire

Les deux partenaires vont être soumis à différents tests diagnostiques et examens médicaux, ainsi qu'à un ensemble de questions pour évaluer leurs antécédents médicaux, chirurgicaux et familiaux.

L'objectif de cette première étape est de déterminer la cause de l'infertilité.

Le gynécologue va ensuite se réunir avec l'équipe médicale afin de discuter de la prise en charge la plus adaptée, c'est ce qu'on appelle une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP). Il est important de noter que les protocoles d'AMP sont hautement personnalisés en fonction des besoins spécifiques du couple et peuvent varier en fonction du centre où les patients sont suivis et des recommandations médicales.

L'AMP est un protocole légalement très encadré, il est obligatoire de constituer un dossier administratif de demande d'AMP contenant plusieurs pièces administratives ainsi que des consentements signés. Une fois le dossier envoyé, le couple devra patienter un mois avant d'entamer les prochaines démarches. Il s'agit du délai légal de réflexion.

La phase effective du traitement

Les techniques d'AMP

reposent généralement sur une étape préalable de stimulation ovarienne. La patiente va s'administrer un traitement hormonal, obtenu sur prescription médicale et dont l'objectif est de favoriser le développement de plusieurs follicules contenant les ovules (ou ovocytes). Habituellement, les ovaires ne mûrissent qu'un seul ovocyte par cycle. En multipliant le nombre de follicules produits, la stimulation permet d'augmenter significativement la probabilité d'une fécondation : ce qui optimise les chances de tomber enceinte. Les prises d'hormones doivent être minutieusement cadencées pour optimiser au mieux la fertilité. L'équipe soignante indiquera à la patiente les horaires auxquels réaliser les injections. Il est très primordial d'être rigoureux dans l'observance* du traitement.

Le développement du/ des follicule(s) est suivi avec précision, lorsque celui-ci est suffisamment mature le médecin prévoit le déclenchement de l'ovulation par l'injection d'une hormone HCG, cela permet à l'équipe médicale de savoir précisément à quelle heure doit avoir lieu l'insémination ou la ponction (dans le cadre d'une FIV).

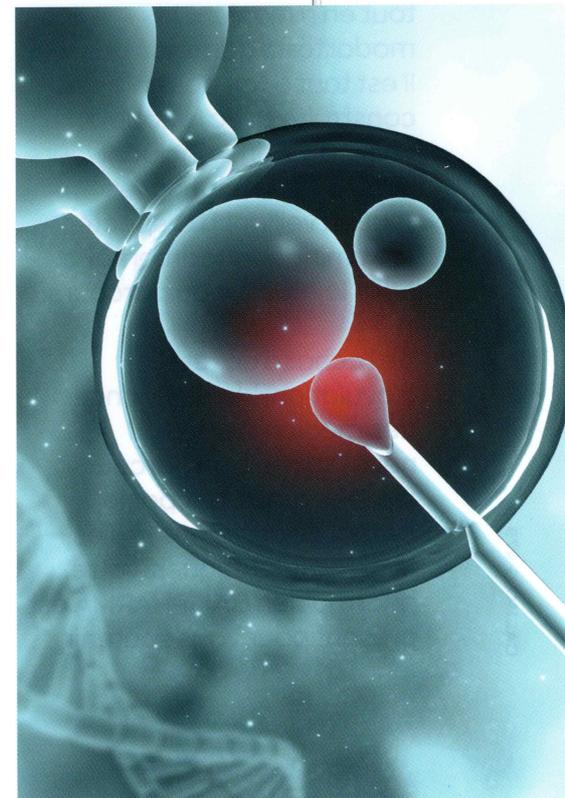
La période post-traitement

Après l'insémination ou le transfert d'embryon, il faut attendre environ 15 jours avant de pouvoir réaliser un

test de grossesse.

Pendant cette période, il est important de rester positif et optimiste pour accueillir au mieux une grossesse. Plus que jamais, c'est le moment de bien s'entourer pour éviter de se sentir seul et de laisser monter l'anxiété.

L'infertilité est un sujet qui touche à l'intimité, il n'est pas toujours facile d'en parler à son entourage. Pourtant un parcours d'AMP peut se révéler long et jalonné de hauts et de bas, dévoiler à ses proches le recours à une aide médicale peut permettre de se décharger de questions ou de remarques embarrassantes.



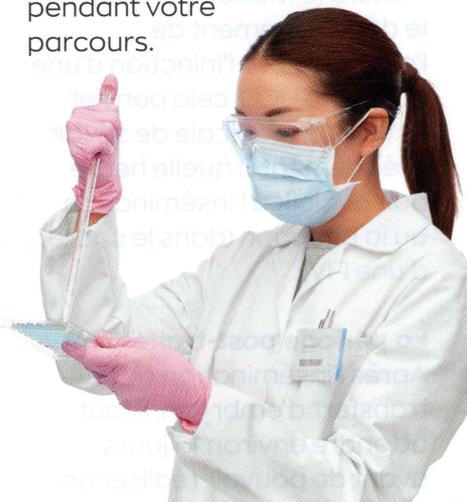


La place du pharmacien d'officine

Le pharmacien a pour rôle de veiller au bon usage des médicaments qu'il dispense tout en rappelant les modalités d'administration. Il est tout à fait possible de construire avec le couple un plan de prise incluant leurs contraintes respectives tout en veillant à respecter le « timing » fondamental pour la réussite du parcours.

De l'achat d'un test d'ovulation à la délivrance des médicaments nécessaires à un parcours d'AMP, en passant par le rappel de certaines règles hygiéno-diététiques, votre pharmacien CALIPHARMA est présent pour vous soutenir

et vous conseiller à chaque étape d'un chemin parfois long et infructueux. En cas d'incertitudes liées à la prise d'un médicament (effets indésirables, conservation, mode d'administration...), n'hésitez pas à vous tourner vers votre pharmacien CALIPHARMA et son équipe qui sauront vous rassurer et vous accompagner pendant votre parcours.



DÉFINITIONS

SOPK :

syndrome des ovaires polykystiques qui se traduit par une irrégularité des règles ou leur absence. Son appellation provient des nombreux kystes contenant du liquide et se développant souvent dans les ovaires ce qui augmente leur volume.

Oligospermie :

concentration anormalement faible de spermatozoïdes dans le sperme de l'homme.

Asthénospermie :

mauvaise mobilité des spermatozoïdes

Observance :

degré de conformité aux instructions prescrites pour la prise d'un traitement médicamenteux.